

Objectif professionnel : cette formation vous permet d'avoir connaissance des dernières mesures sociales pour adapter vos contrôles et points de vigilance en paie intérimaire

## Objectifs pédagogiques :

Connaître les dernières actualités en matière de droit social et paie

Identifier les impacts de la loi de finances 2025 votée

Comprendre les évolutions du BOSS

Tout Public

Prérequis : Connaissance ou expérience en paie intérimaire

Groupe de 4 à 8 participants

Profil des formateurs consultable sur [www.managir.com](http://www.managir.com)

### 1. Actualité paie : LFSS 2025

- Valeurs 2025 dans l'intérim
- Taux et plafonds
- Protection sociale complémentaire
- Indemnisation domicile lieux de missions
- Cotisations d'assurance chômage
- Contre visite médicale
- Aide à l'alternance
- Exonération de cotisations
- Traitement de la Déduction Forfaitaire Spécifique selon les secteurs
- 

*Retrouver la présentation du bulletin de paie intérimaire*

### 2. Dernières mises à jour du BOSS

- Traitement des avantages en nature
- Calcul des IJSS
- DSN de substitution
- Dernières jurisprudences
- Temps partiel thérapeutique
- Activités du CSE
- Congés payés et arrêt de travail

*Actualité du BOSS*

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnement complémentaire par mail pendant 30 jours

**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS**  
01 45 23 22 22 ou [ggury@managir.com](mailto:ggury@managir.com)

Réf. 314-012  
Version 260325